

Conférence de presse
31 août 05

Report des départs en retraite et chômage des contractuels

Le ministère de l'Education Nationale fait état d'évolutions significatives sur les départs en retraite des enseignants du fait de la réforme entrée en application en 2004.

On ne peut exclure que certains enseignants se soient vus contraints de prolonger leur activité pour maintenir le niveau de leur pension. La loi a en effet privé des milliers de femmes d'annuités de bonification pour enfant auparavant attribuées sans condition.

Cependant deux dispositions essentielles ont contraint les enseignants à prolonger leur activité ou à ne pas la réduire en fin de carrière.

1. La CPA¹ a été profondément remaniée par la loi de réforme des retraites adoptée en 2003. Elle est désormais moins accessible, les conditions requises ayant été durcies, et moins attractive, la rémunération du mi-temps n'étant désormais que de 60% contre 80%.

Environ 19000 enseignants du second degré étaient en CPA au cours de l'année scolaire 2002/2003, ce qui pouvait représenter un flux d'entrée annuel d'environ 5 à 6000 personnes nécessitant des recrutements pour 2500 à 3000 ETP (équivalents temps plein).

2. Le congé de fin d'activité a concerné 7500 professeurs en 2002/2003, ce qui représentait annuellement environ 4000 départs à compenser. La mise en extinction, désormais quasi définitive, de ce dispositif à partir de 2002 a pu repousser d'autant le départ de plusieurs milliers d'enseignants.

Il y a quelques mois, le ministère annonçait à la rentrée 2005 un **chômage important des non titulaires** prévoyant de ne pas réemployer environ 10 000 d'entre eux. Les nominations sont en cours dans les académies et aucun bilan ne peut être établi à cette date.

Cependant, quelques échos collectés auprès de nos sections académiques sont disponibles :

Nantes : 151 affectations pour 1147 enseignants non titulaires soit 13%. On n'attend désormais plus que quelques nominations complémentaires.

Aix Marseille : 175 contrats (750 en 2004/2005) pour 1238 professeurs soit 1063 chômeurs certains pour la deuxième année consécutive.

Rouen : 230 affectations contre 549 en 2004.

Poitiers : 335 contractuels reçoivent consigne du rectorat de demander les allocations pour perte d'emploi. Un rassemblement intersyndical est organisé le 14 septembre.

Paris : 220 contractuels ne sont pas réemployés sur un total de 370.

Mission d'insertion de l'éducation nationale (MGI) : une trentaine de formateurs contractuels ne voient pas leur contrat renouvelé dans l'académie de **Lyon**. 12 ont reçu un du rectorat de **Dijon** un avis de licenciement. La mobilisation semble devoir faire fléchir le rectorat.

Les contractuels de la MGI ont pour certains une ancienneté de service d'une vingtaine d'années.

¹ Cessation progressive d'activité. Avant la réforme des retraites, ces agents travaillaient à 50% en étant rémunérés 80%.